

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 10 juillet 2009

COMPTE RENDU

Présents :

Le Président : Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV : Bertrand LEMOINE

La Directrice adjointe : Sandrine SARTORI

Collège des enseignants : Jacqueline ANCELOT, Anne d'ORAZIO, Albert Gilles COHEN,
Gérald GRIBÉ, Jean HARARI, Christiane YOUNÈS

Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

Collège des étudiants : Agathe DULIN, Billette ODOUNHARO, Amanda SOULANGES,
Mathias FRIEDMAN, Houda BENDIB

Personnalités extérieures : Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Bernard LANDAU,
Christian MUSCHALEK, Stan NEUMANN

Invités : Alice DJAKOVITCH, Agent comptable de l'ENSAPLV,
Marlena GORGE, Secrétaire générale, Corinne DUERMEL et
Chantal BONNEFOY, représentantes du Contrôle financier

Excusés : Pierre PAULOT

Absent : Eric HAZAN

Tour de table de présentation de l'ensemble des membres présents

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication

144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



Ordre des questions traitées :

- 0) Présentation du programme de travail et des grandes orientations du nouveau conseil d'administration
- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 3 juin 2009
- 2) Renouvellement de la CPR et de l'ensemble des commissions de l'école
- 3) Recrutement ou renouvellement des postes d'enseignants associés pour l'année 2009-2010
- 4) Renouvellement des contrats - enseignants et ATOS- sur le budget de l'établissement
- 5) Présentation du compte financier 2008
- 6) Examen du projet de Décision Budgétaire Modificative n°1 (D.B.M n°1) pour l'année 2009
- 7) Evaluation AERES : point d'information et position du Conseil d'administration
- 8) Questions diverses

Le conseil d'administration a été saisi d'une demande d'un groupe d'étudiants par lettre remise en mains propres au président. Ce dernier informe le conseil qu'il transmet cette demande à la CPR.

0- Présentation du programme de travail et des grandes orientations du nouveau Conseil d'Administration

B.Gaudin précise qu'il souhaitait profiter de cette première assemblée pour ébaucher le programme des travaux de ce nouveau conseil et lister les points essentiels à porter à l'ordre du jour des prochains conseils pour les mois à venir.

Il évoque la plate-forme rédigée collectivement par la liste des enseignants élus au conseil d'administration (jointe en annexe au compte-rendu du précédent conseil), comme support pour promouvoir la future action de ce conseil d'administration.

Dans ce cadre, il voit plusieurs axes de travail pour le Conseil d'administration qu'il souhaite rappeler brièvement :

1) Il rappelle que l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est une école importante par le nombre de ses étudiants et de ses enseignants, et complexe dans ses fonctionnements. Mais une école très riche de ses spécificités : une offre pédagogique diversifiée, forte d'une approche critique et pluridisciplinaire, ouverte sur le monde et qui a toujours entretenu des liens internationaux avec différentes écoles et universités.

C'est une école qui s'est construite au fil du temps sur le débat et il est nécessaire aujourd'hui, dans cette période de transition, de passage de témoins, de mutation de l'école, de réactiver ce débat et de trouver le temps et l'espace nécessaires à ces échanges.

Des séminaires réguliers sur des thématiques délimitées peuvent être des lieux de confrontation d'idées, lieux de rencontres et d'échanges et de dialogue entre tous les enseignants de l'école.

Un séminaire est prévu à la rentrée sur une thématique particulière à définir collectivement.

2) Il voit dans une meilleure organisation et répartition du travail entre le conseil d'administration et la commission de la pédagogie et de la recherche un point crucial pour un fonctionnement plus fluide de l'établissement.

Il insiste sur la nécessité que les liens entre ces deux instances soient renforcés, gage, selon lui, d'une meilleure efficacité et d'une cohésion du projet d'École.

3) Il évoque ensuite la question essentielle de la relocalisation l'école ;

Il rappelle les conditions difficiles de travail dans des locaux indignes et qui ont des conséquences directes sur l'enseignement.

Il insiste sur la nécessité d'une nouvelle école ailleurs qui donnera un nouveau souffle au projet pédagogique, permettra de fédérer les enseignants et revivifier l'enseignement.

4) Il évoque enfin la question de l'enseignement pluridisciplinaire, l'un des fondements de cette école, quelque peu malmené par le nouveau rythme d'enseignement « semestrialisé » induit par la réforme LMD. Il se demande comment faire pour que, dans ce cadre, la pluridisciplinarité puisse être rendue plus effective et plus lisible pour les étudiants comme pour les enseignants.

Plusieurs interventions permettent de préciser et compléter ce premier inventaire des thèmes de travail prioritaire qui devront dès les prochains CA, être complétées et hiérarchisées.

Interventions pour compléter les différents thèmes de travail que le CA devra traiter dans les mois à venir :

Enseignement et recherche :

- Chris Younès indique que la recherche et la force de la **recherche** peuvent contribuer et être un levier pour développer cette transdisciplinarité.

Le statut des enseignants :

- Philippe Bourdier souhaite rajouter un point à l'intervention du président concernant les différences de **statuts entre enseignants** à l'école. Pour une meilleure cohésion, il est important de faire en sorte que les enseignants ne soient pas davantage « précarisés ».

Les relations inter-écoles :

- Jean Harari regrette le peu de **relations** qui semblent exister **entre les écoles**. Il estime qu'une des causes majeures de dysfonctionnement se situe sur le plan des relations très conflictuelles avec la tutelle et sur les orientations politiques de la DAPA qui ne respectent le niveau élevé d'exigences et donc de moyens nécessaire à l'enseignement et à l'apprentissage de l'architecture en France.

Bertrand Lemoine souhaite réagir à ces interventions : il précise qu'il existe des relations inter-écoles et ce à différents niveaux, dont notamment : un collège des directeurs, qui se réunit régulièrement (environ tous les deux mois), un réseau des directeurs adjoints et secrétaires généraux en train de se réactiver (dont la deuxième réunion de l'année vient de se tenir à la Villette), et également un réseau des responsables des services pédagogiques, des services informatiques, des services des relations internationales, des chargés de la communication, des services de la documentation.

Au-delà des travaux de réflexion commune, de confrontation d'idées, d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de procédures, ces réseaux permettent de développer des actions communes.

Il tempère ensuite le terme de relations conflictuelles avec la tutelle qu'il estime quelque peu radical.

Travaux :

- A la suite d'une intervention des étudiants et à propos du projet de déménagement, il est précisé que celui-ci ne doit pas faire oublier la nécessité d'améliorer chaque année, en fonction du budget alloué, les locaux actuels.

- Une précision est demandée sur le programme de travaux prévu pour l'année.

B. Lemoine, après avoir salué l'achèvement de la rénovation totale du pavillon des enseignants après une longue période de blocage du chantier, indique qu'un plan de travaux est prévu pour les années 2009 et 2010 : achèvement du plan de rénovation des 7 salles de cours entrepris en avril, redéploiement du service informatique et de deux voire de trois salles informatiques, travaux de rénovation de certains services pédagogiques. En 2010, sont prévus les travaux de rénovation et de mise aux normes sanitaires de la cafétéria et une réhabilitation de la salle 100.

De manière plus générale, il est prévu, en fonction, bien entendu, des moyens en investissement disponibles année par année, une réhabilitation progressive de l'école et ce même si un travail sur un projet de relocalisation de l'école est entrepris parallèlement.

Point d'information sur les suppressions de postes :

- Il est demandé, notamment par J. Ancelot et A. d'Orazio une meilleure circulation et communication de l'information, soit faite par écrit, au sein de l'établissement.

- B. Lemoine présente le compte-rendu de la réunion ayant eu lieu le 18 juin dernier dans le bureau de JF Hébert, directeur de cabinet de Christine Albanel, en présence de Michel Clément DGI et Jean Gautier, directeur chargé de l'architecture à la DAPA, à la suite d'une demande formulée par le collège des directeurs, consécutivement notamment à la suppression au concours des 4 postes d'enseignants, dont deux concernaient la Villette (un poste en SHS et un en STA).

Au cours de cette réunion, un certain nombre d'autres points concernant les difficultés rencontrées par les ENSA ont été évoqués.

Un courrier du collège des directeurs a été adressé à la suite de cette réunion reprenant les points évoqués, à savoir :

- la restitution des 4 postes supprimés au concours enseignant 2009, dont les 2 de notre école, transformés en postes d'associés pour être opérationnels de suite
- Obtenir en priorité la levée du gel parlementaire pour l'enseignement supérieur en architecture
- la notification imminente de la subvention d'investissement 2009 et celle de 2010 dès l'automne ;
- Rétablir l'écart entre l'ambition politique affichée et les moyens alloués aux écoles
- Accompagner une évolution favorable de la dotation des ENSA dans le PLF 2010 ;
- Bâtir un programme immobilier 2011-2015 : priorité à la relocalisation de l'ENSAPLV (meilleure visibilité en 2011)
- Elargissement de la base de recrutement pour le remplacement des personnels administratifs au delà du ministère de la culture.

-Les écoles d'architecture devraient bénéficier des mêmes moyens que les établissements d'enseignement supérieur et les effectifs enseignants et ATOS ne devraient pas être réduits.

A la suite de cette réunion, la délégation du collège des directeurs a obtenu le principe du rétablissement des 4 postes supprimés.

Toutefois, à ce jour, aucune réponse écrite, n'a encore été adressée en réponse au courrier du collège des directeurs.

Situation financière :

- B. Lemoine effectue ensuite un rapide point sur la situation financière de l'établissement :
- Il précise que les crédits d'investissement pour l'exercice 2009 n'ont toujours pas été notifiés à ce jour.
- Concernant le fonctionnement, si le montant a été notifié à l'établissement, le 2^{ème} quart a été versé en juin avec beaucoup de retard et a déjà été intégralement dépensé : aucun fournisseur n'avait été payé depuis février.
- Il a été demandé à plusieurs reprises que le 3^{ème} quart soit versé rapidement afin que l'école puisse faire face à ses engagements. A ce jour, toujours pas de réponse sur ce point.
- Concernant la relocalisation de l'école, l'ENSAPLV se trouve désormais en première ligne du programme d'investissement immobilier des écoles à partir de 2011. Ce qui laisserait le temps nécessaire pour la recherche d'une relocalisation, la programmation, etc.
- Il a été décidé avec le cabinet de C. Albanel et la DAPA de tenir une réunion annuelle entre le cabinet, la tutelle et l'ensemble des ENSA. Veiller à ce que cette décision soit bien maintenue avec le cabinet du nouveau ministre.

Séminaire de rentrée :

- B.Gaudin revient sur la question du séminaire de rentrée. Il souhaite que le CA définisse un thème et qu'il soit demandé à la CPR d'avancer sur la préparation du séminaire. Il préconise qu'un membre du CA soit désigné rapporteur et fasse l'interface avec la CPR sur cette question.

- Une discussion collective s'engage sur les questions et les enjeux de l'admission des étudiants à l'école et sur ceux de la sortie, avec le projet de fin d'études qui doit nécessairement être rattachée au master.

- Se dégage alors la thématique du séminaire qui devra se concentrer sur le master. En effet, il apparaît qu'il est prioritaire de procéder à un bilan et une analyse du master qui concentre un certain nombre de questions : les pôles, le parcours recherche, les PFE, avec la question sous-jacente du poids du projet par rapport aux autres matières, les mémoires, etc.

Au sujet de la place accordée au projet dans le cursus pédagogique, les étudiants s'inquiètent de sa prédominance sur les autres disciplines enseignées.

- Un travail de préparation, en amont avec la CPR, est nécessaire.

- La date du séminaire est fixée au samedi 24 octobre 2009.

2 membres du CA sont désignés rapporteurs : J. Ancelot et H. Bendib.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 3 juin 2009.

Les enseignants élus demandent d'annexer au compte-rendu la déclaration liminaire des enseignants faite lors de ce CA.

Après quelques modifications à la marge, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

B. Lemoine précise que depuis le dernier CA, les deux formations post-diplômes, le DSA « projet urbain métropolisation » et le DPEA « Architecture navale », qui avaient été examinées en séance, ont été habilités chacune pour quatre ans.

Selon les textes, les comptes-rendus de séance doivent être adressés au ministre dans les quinze jours suivants la tenue du conseil d'administration. Cette exigence est difficile à respecter car, avant d'être adressés au ministère, il est nécessaire que ces documents soient approuvés par l'ensemble des membres du conseil d'administration. Or, le conseil ne peut procéder à cette approbation que lorsqu'il se réunit à nouveau, soit en général à une fréquence entre 4 et 6 semaines d'intervalle. Ainsi, le compte-rendu du conseil d'administration est diffusé en général très tardivement à l'ensemble de l'école, ce qui ne facilite pas la circulation de l'information.

- Pour résoudre cette difficulté, il est proposé un dispositif en deux temps :

- 1) diffuser à l'ensemble de l'école, un relevé de décisions du président du conseil d'administration dans un délai très rapproché après la tenue du conseil, de manière à accélérer la circulation de l'information. Sur ce document devra figurer la mention expresse : « document provisoire à usage interne ».**
- 2) Diffuser, dès approbation formelle par le CA, et communication à la DAPA, le compte-rendu officiel signé du président (diffusion par courriel et affichage).**

- Cette proposition fait l'objet d'un vote et recueille l'unanimité des voix moins deux abstentions.

Le président propose de poursuivre la séance en modifiant, compte tenu de l'heure avancée, l'ordre des questions prévues à l'ordre du jour.

Il est donc proposé d'examiner d'abord les questions budgétaires et financières.

II- Présentation du compte financier 2008

S'agissant d'une présentation du compte financier au tout nouveau Conseil d'Administration, les élus demandent que leur soit présenté les enjeux et l'état des lieux.

Alice Djakovitch, agent comptable de l'établissement, présente le compte financier 2008 :

Elle précise que le compte financier aurait normalement dû être examiné par le CA avant le 31 mars 2009. Toutefois, les élections du CA ayant eu lieu le 26 mars et

l'installation officielle n'ayant pu se faire qu'après le 19 mai (date de signature de l'arrêté de nomination des personnalités extérieures) le compte financier n'a pu être présenté dans les délais requis.

- Le compte financier a été transmis à tous les membres du CA qui ont pu ainsi étudier ce document.

- Elle rappelle que le compte financier est la dernière phase du processus budgétaire annuel. C'est l'acte qui arrête les comptes de l'exercice écoulé et présente le bilan. Il retrace la réalisation budgétaire ainsi que la comptabilisation en trésorerie et permet de vérifier si les prévisions budgétaires ont bien été exécutées.

- C'est un document présenté selon une nomenclature réglementaire qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice par l'ordonnateur et l'agent comptable.

- Si la réalisation est proche des prévisions, c'est que le principe de sincérité du budget a été respecté. La réalisation ne peut en aucun cas aller au-delà des prévisions, tout au moins en dépenses.

- Les données du compte de résultat se calculent à partir de l'état de développement des dépenses et recettes budgétaires, autrement dit des charges et des produits.

- Le rôle du conseil d'administration est d'arrêter le compte financier soumis par le directeur de l'établissement et l'agent comptable et de se prononcer sur l'affectation du résultat.

- Le compte financier est transmis après approbation au ministère de l'économie et des finances et à la cour des comptes.

- Trois catégories de charges représentent toutes les dépenses engagées par l'établissement : les charges d'exploitation, qui regroupent l'activité courante de l'établissement, les charges de personnel ; les charges financières, qui représentent les frais sur les transferts à l'étranger. Les charges exceptionnelles recouvrent les charges non récurrentes, sur opérations de gestion ou dotations aux amortissements.

- Trois catégories de produits qui représentent toutes les recettes enregistrées : les produits d'exploitation, qui recouvrent principalement les droits d'inscription et les subventions d'exploitation ; les produits financiers, représentent les revenus de placements. Ils sont inexistant à l'ENSAPLV. Les produits exceptionnels représentent la quote-part des subventions d'investissement et divers produits non-récurrents.

- Le compte de résultat de l'exercice 2008 fait apparaître une perte de 335 K€, malheureusement conforme aux prévisions.

- Concernant les investissements, il est à noter que cette année exceptionnellement et après accord de la tutelle et du contrôleur financier, les recettes d'investissement n'ont pas été utilisées en totalité pour permettre un prélèvement sur fonds de roulement.

Pour un établissement, la sécurité financière consiste à disposer à tout moment des moyens de trésorerie indispensables à son fonctionnement. Le fonds de roulement est insuffisant (réduit à 32 jours de fonctionnement fin 2008) ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre et pose un problème en termes de fonctionnement. Comme il est impossible d'avoir un compte à découvert, le solde de ce compte est vérifié avant toute opération de décaissement, et plusieurs fois dans l'année les paiements sont mis en attente.

A. Djakovitch insiste sur ce point car le solde de la trésorerie, arrêté à un instant t. ne permet absolument pas de retracer ces grandes difficultés. Déjà, pour 2009, aucun paiement n'a pu être effectué de fin février au mois de juin, en dehors des salaires. – les dépenses de personnel sont obligatoires et prioritaires- car la trésorerie était insuffisante pour payer les fournisseurs. En fait l'établissement paye rarement les fournisseurs dans les délais impartis et encore moins les intérêts moratoires qui sont pourtant obligatoires mais dont le paiement aggraverait encore davantage la situation financière de l'école.

- Les paiements sont en attente du versement de la subvention du ministère de la culture. Le versement tardif des subventions du ministère ne facilitent pas le bon fonctionnement de l'établissement.

- Il est donc impératif qu'en 2009, l'école reconstitue progressivement son fonds de roulement et poursuive cet effort en 2010.

- A. Djakovitch rappelle que l'école est un établissement public administratif soumis aux règles de la comptabilité publique avec une réglementation et des procédures à respecter. Il est toujours préférable, en cas de doute, de trouver des solutions a priori qu'a posteriori, notamment en ce qui concerne les marchés publics, les missions ou les contrats divers, par exemple. Il vaut mieux évaluer les difficultés d'un sujet ou d'un projet avant sa réalisation.

- A. Djakovitch constate que l'école peut difficilement développer ses ressources propres : les subventions n'augmentent ou très peu, la taxe d'apprentissage s'est considérablement développée passant de 20 à 46 K€ mais les montants restent limités ; les droits d'inscriptions sont fixés par arrêté.

- La question du développement des ressources propres a été posée par l'agent comptable à la direction générale de la comptabilité publique : la réponse préconise de développer les formations payantes –notamment concernant la formation professionnelle- ou encore de recourir à du mécénat.

- B. Lemoine précise que les ressources annexes sont en général fléchées. Il rappelle que l'école se trouve en difficulté financière depuis plusieurs années. Le déficit de l'école est de nature structurelle et prévisible.

En 2007, l'école a bénéficié d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 370 K€ pour pallier ponctuellement ces difficultés.

En 2008, la diminution des ressources propres de l'école, due à une réduction de ses effectifs et l'augmentation des charges non compensées par un réajustement du montant des subventions ont à nouveau entraîné des difficultés financières pour l'établissement : grâce au soutien du contrôle financier, il a été possible de puiser dans le fonds de roulement pour combler une partie du déficit. Le fonds de roulement est désormais ramené à 32 jours, ce qui est largement insuffisant. A terme, il devra progressivement être reconstitué si l'école veut retrouver une situation financière et un fonctionnement viables. En effet, il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement plus conséquent car les décaissements arrivent avant les encaissements

Sans subvention complémentaire de la tutelle et sans possibilité de développer les ressources propres, l'école devait absolument dégager des moyens supplémentaires.

- La marge de manœuvre a été trouvée par la résiliation anticipée d'une partie des baux des locaux de Cambrai. Pour ce faire, la direction a obtenu de la tutelle l'engagement écrit donnant l'assurance du maintien de notre périmètre de subvention (cf. courrier du directeur de l'architecture en date du 30 avril 2009 jointe au dossier de convocation du présent CA).
- Un nouveau repreneur par anticipation a été trouvé et l'avenant au contrat de bail entérinant une réduction des surfaces et donc des loyers a été signé le 8 juin 2009. Cette opération a pu s'effectuer moyennant le paiement d'un différentiel de loyer et des frais d'agence. Elle permet de combler le déficit en 2009 et de retrouver une respiration en 2010.
- Les représentants du contrôle financier demandent si c'est récurrent et général que les subventions soient versées avec autant de retard ?
B. Lemoine répond par l'affirmative et souligne que c'est le cas particulièrement cette année.
- B. Lemoine indique que l'école a connu en 10 ans (depuis 1998) une augmentation de près de 1 M€ de sa masse salariale. On est passé d'environ 400 personnes rémunérées sur le budget propre de l'établissement à plus de 700 en prévisionnel 2009. Il précise que des documents sur l'augmentation de la masse salariale seront diffusés au Conseil d'administration.

Suite à cet exposé, une discussion s'engage sur les difficultés financières de l'école, leur origine, la répartition des dépenses, la nécessité pour les élus d'avoir une lisibilité des comptes et notamment des postes de dépenses.

Il en ressort notamment les points suivants :

- Gilles Cohen demande si le versement des intérêts moratoires aux fournisseurs payés en retard et bien effectué et rappelle l'obligation pour l'état d'être exemplaire en la matière.
- Anne d'Orazio et Jean Harari demandent que soit communiqué au CA **un historique des dépenses et des recettes de l'établissement** sur les 10 dernières années afin que soient analysées les évolutions.
- Ils font remarquer que la communauté enseignante, administrative et étudiante élue au conseil d'administration doit être en mesure de comprendre les documents financiers et la structure des budgets et comptes financiers qui leur sont présentés. A fin de clarifier les choix pédagogiques opérés au travers de la structure financière de l'établissement. **Un document simplifié devra être établi selon une grille à convenir.**
- Un groupe de travail « finance » est constitué au sein du CA. Il est formé d'Anne d'Orazio, Jean Harari et Philippe Bourdier, avec l'aide de la secrétaire générale.
- Le CA adopte, en suite, à l'unanimité, une motion relative aux retards de paiement et aux versements des intérêts moratoires :

« Le Conseil d'administration s'inquiète du versement tardif récurrent des subventions de fonctionnement et d'investissement de l'établissement. Cette situation actuelle est particulièrement préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement et à la confiance de ses fournisseurs et partenaires ».

Le compte financier est soumis au vote suivant deux propositions :

- 1) le montant définitif des opérations en dépenses de l'année 2008 est arrêté à la somme de 6 328 888,05 € : la proposition est adoptée à la majorité des voix moins 9 abstentions.
- 2) Le résultat de l'exercice 2008 est arrêté à la somme de 335 433,22 € : la proposition est adoptée à la majorité des voix moins 4 abstentions.

III - Examen du projet de Décision Budgétaire Modificative n°1 (D.B.M. n°1) pour l'année 2009

- B. Lemoine présente le projet de Décision Budgétaire Modificative n°1 (D.B.M. n°1) pour l'année 2009.

- Il renvoie à la note de présentation du 25 juin 2009 jointe au dossier de convocation du conseil d'administration.

- Il précise que la DBM 1 augmente le budget primitif et le porte désormais à environ 6M€ en fonctionnement et 600 K€ en investissement.

- Il souligne l'effort pour reconstituer progressivement le fond de roulement et le ramener à 35 jours de fonctionnement. En DBM2, il est prévu de le ramener à 42 jours.

- Concernant l'investissement, B. Lemoine précise que **la subvention d'investissement pour l'exercice 2009 n'a toujours pas été notifiée à ce jour** et n'a pu être inscrite dans cette première DBM. Il est néanmoins prévu des dépenses d'investissement : acquisition de matériels et logiciels informatiques, acquisition de matériels pédagogiques et de mobilier, travaux de réaménagement. Il est également prévu un programme pluriannuel de travaux qui concerne en priorité la mise aux normes de la cafétéria et la rénovation totale de la salle 100.

Une subvention d'investissement a été annoncée oralement par la DAPA pour les exercices 2010 et 2011.

- Il est rappelé que se pose un vrai problème de calendrier pour la subvention d'investissement. En effet, chaque année, l'incertitude de son versement et sa notification très tardive met l'établissement en difficulté pour mener à bien un programme prévisionnel de travaux.

- J. Harari souhaite des précisions sur le poste missions, voyages et déplacements du personnel.

M. Gorge précise que ce poste est financé par des ressources fléchées pour l'international et la recherche (cf. p.43 de la DBM : autres subventions à l'International) provenant d'autres ministères ou de l'Union Européenne pour des actions ou programmes de recherche ou internationaux. Elle indique que les détails du compte missions sont explicités dans la note de présentation (p.3) remise à l'ensemble des membres du CA.

- Le CA désigne à cette occasion G. Gribé, comme rapporteur du CA pour la commission des relations internationales (CRI).

- J. Harari souhaite également des précisions sur le poste informatique.

B. Lemoine précise qu'il est nécessaire chaque année de renouveler une partie des matériels et des logiciels, d'acquérir des licences et des consommables, afin de maintenir la qualité du parc et de l'offre informatique aux étudiants, enseignants et personnels administratifs de l'école et de garantir un niveau d'exigence.

- B. Odounharo souhaite des précisions sur le compte 64 « charges de personnel » (p.30 de la DBM).

M. Gorge précise que le delta des dépenses est dû à la variation des contrats de recherche et internationaux, l'ensemble des dépenses étant globalisées mais reventilées ensuite.

- En réponse à une demande de précision sur le compte 628.8, il est indiqué que la variation découle des impressions des éditions de la villette, des droits de reproduction, etc.

Il est procédé au vote de la DBM n°1 par enveloppe.

Enveloppe personnel : unanimité

Enveloppe fonctionnement : unanimité moins une abstention (J. H.)

Enveloppe investissement : unanimité

IV- Renouvellement de la CPR et de l'ensemble des commissions de l'école

- B. Gaudin propose nomination, par le CA, d'un bureau de la CPR.

Il rappelle l'engagement que demande la participation des enseignants à ce bureau de la CPR, comme à tous les membres de la Commission.

Il demande que soit nommée au sein de l'administration, une personne responsable de la rédaction et de la diffusion du compte-rendu de séance. Ce compte-rendu devra être réalisé dans un délai assez bref après la tenue de chaque CPR

Il demande que **ce compte-rendu soit diffusé à tous les enseignants de l'école**, afin que chacun ait une connaissance des orientations et décisions qui sont prises.

Il insiste sur la nécessité d'une organisation plus solide pour que la CPR puisse avancer plus vite et mieux. Dans cet esprit, il souhaite que le CA **définisse une « feuille de route » à l'adresse de la CPR pour faire avancer certains sujets prioritaires.**

- La liste d'enseignants présentés pour former la CPR, et sous réserve de leur accord, est ensuite proposée :

11 membres sortants de la CPR : M. Bédarida, A. Deboulet, D. Dehoux, JP. Franca, F. Guéna, S. Nava, V. Nègre, J. Magerand, V. Poirier, C. Varlet, B. Weber,
+ 6 nouveaux enseignants : T. Babled, L. Héland, Ph. Jean, T. Malikian, C. Morandi, A. Tuscher, J. Vajda.

- J. Harari indique que les critères de choix pour désigner les membres de la CPR semblent confus et peu explicites et qu'en conséquence il s'abstiendra sur sa composition.

Bertrand Lemoine rappelle, ensuite, la liste des membres de l'administration participant à la CPR : B. Lemoine, S. Sartori, C. Comet, N. Ajarrai, N. Guerrois, C. Roger ; et celle des étudiants composant la CPR : Charlie Crochu, Grâce Pelletier, Emile Van Boxsom

Vote à l'unanimité moins trois abstentions.

Il est ensuite précisé les prérogatives du bureau de la CPR :

- Présidence de la séance
- Préparation de l'ordre du jour
- Visa du compte-rendu de la CPR

Il est proposé **3 membres pour composer le bureau de la CPR** : M. Bédarida, V. Poirier, B. Weber.

Bertrand Lemoine souhaite qu'un membre de l'administration participe de droit au Bureau. Une discussion contradictoire s'engage sur cette question. Plusieurs membres élus du CA s'opposent à la proposition du directeur pour préserver l'autonomie de réflexion des enseignants.

La composition du bureau est mis au vote :

7 voix pour, 7 abstentions, 1 contre.

Le président du CA, indique que ce bureau devra se tenir en étroite relation avec l'administration afin de l'informer des ordres du jour en préparation et échanger sur les différents sujets à traiter au sein de la CPR.

V- Evaluation AERES : point d'information et position du Conseil d'administration

B. Lemoine demande au CA de se positionner sur l'évaluation AERES et sur le principe de d'élaborer une auto évaluation pour fin octobre portant sur la gouvernance de l'école. Rappel est fait du cadre de cette procédure.

Plusieurs enseignants interviennent et émettent des réserves sur la procédure et les finalités de l'évaluation et demandent au directeur de confirmer que sa demande porte bien exclusivement sur le volet « **Gouvernance** », à l'exclusion des volets « Pédagogie » et « Recherche ».

B. Lemoine répond par l'affirmative.

Francine Demichel fait connaître sa position et considère que notre école aurait tout intérêt à accepter le principe de cette évaluation au motif que dans ce cadre, l'école pourrait faire valoir l'inadaptation de son statut actuel d'EPA pour réclamer le passage en EPSCP.

Parmi les arguments militant pour la poursuite de cette évaluation, sur la « gouvernance », on peut citer la possibilité pour l'école d'explicitier dans ce cadre les difficultés budgétaires qui sont les siennes.

Chris Younès se range à cet avis et considère que cette occasion doit permettre de faire valoir les difficultés administratives de l'école, toutefois, elle maintient ses plus vives réserves sur les volets « pédagogie » et « recherche » tant que la procédure AERES ne sera pas adaptée à l'enseignement de l'Architecture.

Jacqueline Ancelot, maintient quant à elle, son hostilité à l'ensemble de la procédure.

Le directeur rappelle également que toutes les écoles d'architecture sollicitées, ont répondu favorablement à l'évaluation AERES.

Vote :

11 voix pour que l'on poursuive la procédure **d'évaluation sur la gouvernance**, 1 voix contre, 4 abstentions.

VI- Questions diverses :

Proposition d'extension à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) de la convention de bi-cursus mis en place avec l'ESTP.

B. Lemoine demande au CA d'accepter le principe d'une extension de la convention liant l'école à l'ESTP dans le cadre des formations bi-cursus, pour permettre un conventionnement avec l'EIVP.

Plusieurs enseignants du CA s'étonnent de cette demande au titre des questions diverses, alors que l'ordre du jour des points obligatoires n'est pas encore épuisé.

Anne d'Orazio, rappelle que les contrats d'établissement doivent impérativement être étudiés et que le conseil siège déjà depuis plus de quatre heures

Aucun document de présentation de la convention n'est fourni aux membres du CA. Dans ces conditions les enseignants du CA demandent qu'un document leur soit adressé faisant état de la demande, du cadre de convention ainsi que d'un bilan de l'actuel bi-cursus.

B. Lemoine argue que cette convention doit pouvoir permettre d'élargir l'offre de formation en bi-cursus avec l'EIVP et d'accueillir dès la prochaine rentrée 5 étudiants. Il précise que le mode pédagogique ne change pas. Ainsi, parmi les étudiants pressentis admis, l'école offrirait 27 places, 22 à l'ESTP et 5 à l'EIVP.

Le CA refuse de statuer sur cette demande sans document et reporte la question à l'instruction du prochain CA. Un bilan du bicursus avec l'ESTP y sera présenté.

Le directeur demande ensuite, conformément aux textes, que le CA siège en formation restreinte (sans le collège ATOS et le collège étudiants) pour ce qui concerne les questions relatives à la nomination des enseignants.

- Suspension de séance
- Départ des représentants des collèges ATOS et étudiants.
- Reprise des travaux du CA en formation restreinte.

VII- Recrutement ou renouvellement des postes d'enseignants associés pour l'année 2009-2010.

Il est rappelé que la commission de recrutement s'est réunie le mercredi 8 juillet et propose les recrutements suivants :

- SHS : 2 demi-postes : Régis Cortesero et Dominique Lefrançois : attente de la réponse définitive des intéressés
- ATR : 1 Poste pour Anne Philippe pour un an non renouvelable.

- SHS : Audition de E. Amougou pour un échange avec O. Chadoin entre ENSAPLV et ENSA et du paysage de Bordeaux. Cet échange fera l'objet d'une convention d'un an, suivie d'une mutation croisée.
- TPCAU : 9 candidats seront auditionnés le mercredi 22 juillet
- STA : 1 seule candidature parvenue ne correspondant pas au profil. L'appel a été considéré comme infructueux et les enseignants du champ recherchent des personnes potentiellement intéressées.

Il est ensuite indiqué que Ph. Simay, maître associé en SHS option philosophie vient d'être reçu au concours de MA à Saint-Etienne, ce qui libère un demi-poste supplémentaire dans ce champ.

Vote du CA à l'unanimité pour ces propositions.

B. Lemoine ajoute que cette année, l'ENSAPLV a obtenu 6 promotions pour les maîtres associés et 2 pour les professeurs, contre respectivement une et une l'an dernier.

VIII- Renouvellement des contrats –enseignants et ATOS- sur le budget de l'établissement

Il est renvoyé au document récapitulatif remis aux membres du CA faisant état de la situation des enseignants contractuels de l'ENSAPLV.

Il est rappelé que l'école compte à ce jour 53 enseignants contractualisés selon le dispositif proposé par la DAPA en 2006.

Le CA à l'unanimité donne un avis favorable au renouvellement de la totalité des contrats en l'état, toutefois deux cas devront faire l'objet d'une vérification de l'obligation de titre pour bénéficier du renouvellement de leur contrat.

Le directeur rappelle que, malgré plusieurs relances à la tutelle, aucune directive ou instruction n'est communiquée sur le retraitement et la gestion de la situation de ces enseignants contractualisés au terme du renouvellement, à savoir dans 3 ans.

La date du prochain CA est fixée au **JEUDI 10 SEPTEMBRE A 9h30.**

Le Président remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de leurs contributions à cette longue et fructueuse séance et s'adresse en particulier aux « personnes extérieures » pour saluer leur participation.

Le Président du Conseil d'administration

Bruno GAUDIN

